

RYTHME PREVISIONNEL DE L'ALTERNANCE

MASTER 1 et 2 Toxicologie et écotoxicologie, parcours Ecotoxicologie et Chimie et l'Environnement (EXCE)

ALTERNANCE EN MASTER 1

	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT
SEMAINE 1											*	
SEMAINE 2												
SEMAINE 3												
SEMAINE 4												

ALTERNANCE EN MASTER 2

	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOÛT	SEPTEMBRE
SEMAINE 1													*
SEMAINE 2													*
SEMAINE 3													
SEMAINE 4													

INFORMATION SUR LES CONGES

Les congés ne peuvent être pris que sur les périodes en entreprise


Pour poser ses congés, l'alternant est soumis aux périodes de fonctionnement de son entreprise

En tant que salarié, l'alternant ne dispose pas des vacances scolaires.

Durant cette période il est soit en entreprise soit en congés payés (ou sans solde avec accord de l'entreprise

 UNIVERSITE

 ENTREPRISE

 Semaine pendant laquelle est prévue au moins un jour d'examen ou de soutenance

RYTHME PREVISIONNEL DE L'ALTERNANCE

Uniquement le MASTER 2 en alternance Toxicologie et écotoxicologie, parcours Ecotoxicologie et Chimie et l'Environnement (EXCE) (contrat d'apprentissage d'1 an)

	SEPTEMBRE	OCTOBRE	NOVEMBRE	DECEMBRE	JANVIER	FEVRIER	MARS	AVRIL	MAI	JUIN	JUILLET	AOUT	SEPTEMBRE
SEMAINE 1													*
SEMAINE 2													*
SEMAINE 3													
SEMAINE 4													

INFORMATION SUR LES CONGES

Les congés ne peuvent être pris que sur les périodes en entreprise

Pour poser ses congés, l'alternant est soumis aux périodes de fonctionnement de son entreprise

En tant que salarié, l'alternant ne dispose pas des vacances scolaires.

Durant cette période il est soit en entreprise soit en congés payés (ou sans solde avec accord de l'entreprise

UNIVERSITE

ENTREPRISE

* Semaine pendant laquelle est prévue au moins un jour d'examen ou de soutenance